

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 11
Pouvoirs : 2

Pour 11
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
06/09/2023
Date d'affichage :
18/09/2023

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois,
Le onze septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.

Messieurs Thierry ARSAC, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoit RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Madame Céline CROSSMAN (pouvoir à M. FAVRE),

Messieurs Stéphane BLUM (pouvoir à T. ARSAC), Jean-Pierre GIACHINO, Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2023/09/071 : Validation de principe du versement d'une prime ou contrepartie aux agents communaux en poste au 01/01/2024 pour l'acquisition d'un forfait de ski sur le domaine skiable Les Arcs-Peisey Vallandry dit « 2 jours/7 »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser, à chaque agent communal qui sera en poste au 1^{er} janvier 2024, une prime ou contrepartie financière à hauteur de 299 euros correspondant au coût de l'achat d'un forfait dit 2j/7 sur le domaine skiable Les Arcs-Peisey Vallandry pour la saison 2023-2024.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé du Maire ;
- **DECIDE** de verser une prime ou contrepartie financière à hauteur de 299 euros à chaque agent communal en poste au 1^{er} janvier 2024 pour l'acquisition d'un forfait de ski 2j/7 sur le domaine skiable Les Arcs-Peisey-Vallandry 2023-2024.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

